

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

**SEANCE DU 19/02/2025**

*DELIBERATION N°2025-01 DU COMITE SYNDICAL*

**REGLEMENT POUR L'ORGANISATION DES SEANCES A DISTANCE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE PAR  
VISIOCONFERENCE**

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Bertrand COUTURIER  
Jean-Luc GAUTHIER (CACN)  
Thierry FAVARCQ  
Sylvie THOMAS,  
Bruno MILLIERE  
Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,  
Jean-Luc GAUTHIER (Moulin  
Communauté),  
Thierry GUYOT,  
Gilbert LIENHARD,  
Pascale GROSJEAN  
Jacques MERCIER

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

## Cadre de référence

- ✚ Vu L'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- ✚ Vu l'article 170 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS ».
- ✚ VU le rapport n°1.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ D'adopter le règlement tel que présenté pour la tenue à distance des réunions de l'assemblée délibérante ;
- ✚ D'autoriser le Président à signer tous les documents à la mise en place de cette décision.

#### ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont  
1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

